

MAXULA PLACEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.124.470, un actif net de D : 15.052.635 et un bénéfice de la période de D : 201.201.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 Juillet 2025

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2025	30/06/2024	année 2024
Portefeuille-titres	4	8 373 375	7 303 333	7 826 775
Obligations et valeurs assimilées		7 623 066	6 651 690	7 117 876
Tires des Organismes de Placement Collectif		750 310	651 643	708 899
Placements monétaires et disponibilités		6 743 433	6 454 621	6 512 588
Placements monétaires	5	6 743 433	6 454 611	6 512 588
Disponibilités		-	10	-
Créances d'exploitation	6	7 661	325 249	336
TOTAL ACTIF		15 124 470	14 083 203	14 339 699
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	36 147	35 749	32 605
Autres créditeurs divers	8	35 688	1 541	40 409
TOTAL PASSIF		71 835	37 290	73 014
ACTIF NET				
Capital	9	14 641 004	13 617 264	13 447 483
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		119	44	43
Sommes distribuables de la période		411 512	428 605	819 158
ACTIF NET		15 052 635	14 045 913	14 266 685
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 124 470	14 083 203	14 339 699

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2025</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2024</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	161 539	272 937	116 140	228 293	450 051
Revenus des obligations et valeurs assimilées		125 248	236 647	109 477	221 630	443 388
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		36 291	36 291	6 663	6 663	6 663
Revenus des placements monétaires	11	73 478	147 586	9 030	16 763	38 475
Revenus des prises en pensions	12	29 570	95 762	154 944	266 180	515 740
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		264 587	516 286	280 114	511 236	1 004 266
Charges de gestion des placements	13	(36 147)	(73 192)	(35 749)	(65 790)	(132 361)
REVENU NET DES PLACEMENTS		228 440	443 093	244 365	445 446	871 905
Autres charges	14	(4 658)	(9 379)	(4 670)	(8 583)	(17 109)
Contribution Sociale de Solidarité		(250)	(250)	-	(400)	(800)
RESULTAT D'EXPLOITATION		223 532	433 464	239 695	436 463	853 996
Régularisation du résultat d'exploitation		1 131	(21 952)	(3 015)	(7 858)	(34 838)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		224 663	411 512	236 680	428 605	819 158
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 131)	21 952	3 015	7 858	34 838
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(22 307)	(9 970)	(36 779)	(54 863)	(26 901)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(25)	(25)	33 950	55 650	55 850

RESULTAT DE LA PERIODE	201 201	423 469	236 866	437 250	882 945
------------------------	---------	---------	---------	---------	---------

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	201 201	423 469	236 866	437 250	882 945
Résultat d'exploitation	223 532	433 464	239 695	436 463	853 996
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(22 307)	(9 970)	(36 779)	(54 863)	(26 901)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(25)	(25)	33 950	55 650	55 850
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(917 956)	(917 956)	(693 965)	(693 965)	(693 965)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	779 538	1 280 437	1 264 001	2 132 012	1 907 089
Souscriptions					
- Capital	23 529 098	31 847 639	18 393 802	26 958 685	42 127 530
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 069)	(1 715)	2 616	4 055	23 100
- Régularisation des sommes distribuables	1 194 556	1 740 487	959 926	1 532 285	2 295 466
Rachats					
- Capital	(22 821 137)	(30 644 493)	(17 106 770)	(24 846 463)	(40 211 990)
- Régularisation des sommes non distribuables	5 808	2 085	(3 439)	(4 945)	(25 250)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 124 719)	(1 663 566)	(982 134)	(1 511 605)	(2 301 766)
VARIATION DE L'ACTIF NET	62 783	785 950	806 902	1 875 297	2 096 069
ACTIF NET					
En début de période	14 989 852	14 266 685	13 239 011	12 170 616	12 170 616
En fin de période	15 052 635	15 052 635	14 045 913	14 045 913	14 266 685
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	136 756	131 899	121 183	113 073	113 073
En fin de période	143 700	143 700	133 832	133 832	131 899
VALEUR LIQUIDATIVE	104.750	104.750	104.952	104.952	108.164
TAUX DE RENDEMENT	1.23%	2.59%	1.45%	2.97%	5.96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025, à D : 8.373.375 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			7 358 891	7 623 066	50.64%
Obligations des sociétés			2 890 541	2 952 145	19.61%
TN0003400405	AMEN BANK 2010	2 000	13 041	13 978	0.09%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	180 000	185 261	1.23%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	90 000	95 563	0.63%
TN0001300623	BTE 2011	500	17 500	17 841	0.12%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	90 000	90 333	0.60%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	180 000	186 072	1.24%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	10 000	10 164	0.07%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	120 000	126 654	0.84%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	360 000	365 411	2.43%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	160 000	166 530	1.11%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	400 000	404 182	2.69%
TN0003900107	UIB 2011-1	2 000	70 000	72 987	0.48%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	12 000	1 200 000	1 217 170	8.09%
Emprunt National			1 560 000	1 615 159	10.73%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	52 980	0.35%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	40 000	40 819	0.27%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	120 000	120 393	0.80%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	100 000	105 902	0.70%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	150 000	157 360	1.05%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	205 668	1.37%
TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	257 303	1.71%
TNX0K9990B08	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR2 CB	2 000	200 000	202 019	1.34%
TNFC8O7A98F4	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR3 CB	1 500	150 000	159 376	1.06%
TN9092FJVKK8	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR4 CB	3 000	300 000	313 339	2.08%
Bons du trésor assimilables			2 908 350	3 055 762	20.30%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 341 757	8.91%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 004 721	6.67%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	709 284	4.71%
Titres des Organismes de Placement Collectif			744 842	750 310	4.98%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 986	431 597	430 197	2.86%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	3 081	313 245	320 113	2.13%
Total			8 103 734	8 373 375	55.63%

Pourcentage par rapport au total des Actifs**55.36%****Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à D : 6.743.433 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
Dépôt à vue		2 412 969	2 445 922	16.25%
	Banque Nationale Agricole	2 412 969	2 445 922	16.25%
Certificat de dépôt		2 980 669	2 994 432	19.89%
TNZPWESSP0Q8	ATTIJARI BANK au 01/07/2025 (50 jours) au taux de 7,5%	1 487 629	1 500 000	9.97%
TN96Q0KJWO45	BNA au 25/07/2025 (30 jours) au taux de 7%	1 493 041	1 494 432	9.93%
Créances sur opérations de pensions livrées		1 300 000	1 303 078	8.66%
	Pension livrée ATB au 21/07/2025 (31 jours) au taux de 7,75%	1 300 000	1 303 078	8.66%
Total général		6 693 639	6 743 433	44.80%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			44.59%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2025 à D : 7.661, contre D : 325.249 au 30 juin 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Cessions titres à encaisser	7 555	-	-
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	320 649	-
Obligations échus à encaisser "WIFAK ISLAMIQ 2019-1"	-	4 344	-
Autres	106	256	336
Total	7 661	325 249	336

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2025 à D : 36.147, contre D : 35.749 au 30 juin 2024 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Maxula Bourse	24 152	23 886	21 785
Banque Nationale Agricole (dépôt)	7 197	7 118	6 492
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 798	4 745	4 328
Total	36 147	35 749	32 605

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à D : 35.688, contre D : 1.541 au 30 juin 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	33 934	-	38 609
Redevance du CMF	1 331	1 340	1 224
TCL	173	201	176
Contribution Sociale de Solidarité	250	-	400
Total	35 688	1 541	40 409

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2024

Montant	13 447 483
Nombre de titres	131 899
Nombre d'actionnaires	785

Souscriptions réalisées

Montant	31 847 639
Nombre de titres émis	312 376
Nombre d'actionnaires nouveaux	137

Rachats effectués

Montant	(30 644 493)
Nombre de titres rachetés	(300 575)
Nombre d'actionnaires sortants	(190)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 970)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(25)
Régularisation des sommes non distribuables	370

Capital au 30-06-2025

Montant	14 641 004
---------	------------

Nombre de titres

143 700

Nombre d'actionnaires

732

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2025 à D : 161.539, contre D : 116.140 à l'issue de la même période close le 30 juin 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i> - intérêts	56 446	99 129	48 959	95 247	189 752
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i> - intérêts (BTA et Emprunt National)	68 802	137 517	60 518	126 383	253 636
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i> - Dividendes	36 291	36 291	6 663	6 663	6 663
TOTAL	161 539	272 937	116 140	228 293	450 051

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2025 à D : 73.478, contre D : 9.030 à l'issue de la même période close le 30 juin 2024, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	8 767	15 553	6 622	11 966	22 588
Intérêts des certificats de dépôt	58 505	123 166	2 408	4 797	15 887
Intérêts des comptes à terme	6 207	8 867	-	-	-
TOTAL	73 478	147 586	9 030	16 763	38 475

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	29 570	95 762	154 944	266 180	515 740
TOTAL	29 570	95 762	154 944	266 180	515 740

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2025 à D : 36.147, contre D : 35.749 à l'issue de la même période close le 30 juin 2024, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Commission de gestion	24 152	48 904	23 886	43 958	88 437
Commission de dépôt	7 197	14 573	7 118	13 099	26 354
Commission de distribution	4 798	9 716	4 745	8 733	17 570
Total	36 147	73 192	35 749	65 790	132361

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er avril au 30 juin 2025 à D : 4.658, contre D : 4.670 à l'issue de la même période close le 30 juin 2024, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>du 01/04</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Année</u> <u>2024</u>
Redevance du CMF	4 025	8 151	3 981	7 326	14 740
TCL	629	1 225	687	1 253	2 361

Autres	4	4	2	4	8
Total	4 658	9 379	4 670	8 583	17 109

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.